



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 30 avril 2026

Légalement convoqué le 24 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 30 avril 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Anne-Claude FERRY, Quentin MOLLARD, Bénédicte DA MOURA, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Françoise BAILLY, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Elena MIKHAILIOUK Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE présente à partir délibération N°2026-46

Absents excusés : Franck RODRIGUES pouvoir à Bertrand BONNAMOUR, Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS

Absents non excusés : Annick SERRE jusqu'à délibération N° 22/2026 présente ensuite

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20 et 21 à partir délibération N°46

Nombres de pouvoirs : 2

Nombre de membres votants : 22 et 23 à partir délibération N° 46

DL2026-44 : Approbation du compte de gestion 2025 budget principal Rapporteur Mme Le Maire

Le compte de gestion établi par le comptable public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation spécifique :

Il comporte notamment :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de cette dernière

Le compte de gestion doit être soumis au vote du Conseil Municipal, avant le vote du compte administratif, pour en constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de valider le Compte de gestion du budget principal communal présenté par le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Oyonnax dont dépend la commune de Nantua et d'adopter, après en avoir délibéré, la délibération suivante :

Vu les articles L1612.12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 30 avril 2026

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2025,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du budget principal communal, dressé pour l'exercice 2025 par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget principal communal, dressé pour l'exercice 2025 par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Le Secrétaire de Séance,

Damien LAMBERT



Le Maire,

Séverine DEBUS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nantua le.....

Publication ou affichage le

Séverine DEBUS, Maire de Nantua